

Ce stage permet de répondre à l'obligation légale de se former aux techniques de secours aériens (arrêté de 2005 et décret N° 2021-1833 du 24 décembre 2021). Il correspond au référentiel en application depuis juin 2019, conçu par le comité technique de la Société Française d'Arboriculture (SFA) et porté par la MSA prévention et l'UNEP. Recyclage obligatoire de 2 jours tous les 2 ans.

## OBJECTIFS

- Apprendre et respecter la législation en vigueur.
- Savoir analyser les risques sur chantier, les mesures de prévention.
- Connaître les clés de décision pour réaliser un sauvetage.
- Maîtriser les techniques de sauvetage aérien.
- Maîtriser la gestion d'un secours.
- Savoir porter assistance à un grimpeur en difficulté.

## CONTENU

- Règlementation, décrets et législation.
- Évaluation des risques et organisation d'un chantier.
- Principe protéger / alerter.
- Secours en phase d'accès, de déplacement, sur fût en démontage, victime consciente ou inconsciente, sur système simple dans le puits de descente ou sur système bloqué en bout de branche.
- Prise en charge au sol de la victime.
- Évaluation individuelle sur une situation pratique avec synthèse et explications.

## LA QUALITÉ HÉVÉA FORMATIONS

- Des supports de cours de qualité avec schémas explicatifs, illustrations et photos en couleur.
- Des formateurs expérimentés et en situation professionnelle pour un partage d'expériences et de connaissances approfondi.
- Démonstrations et mises en application selon les différentes situations.

## INFOS PRATIQUES

### PUBLIC / PRÉREQUIS

- Professionnel de l'élagage.
- Connaître le français (écrit et oral).
- Maîtriser le grimper et le déplacement.
- Titulaire du SST à jour.
- Attention : aucune remise à niveau ne sera effectuée.

### BÉNÉFICES VISÉS

- Augmenter vos compétences.
- Se conformer à la loi en vigueur.
- Améliorer la sécurité au travail et la prévention des risques.

### DURÉE / ORGANISATION

- 3 jours : théorie en salle et pratique sur site arboré.

### PARTICIPANTS

- 6 maximum.

### MATÉRIEL REQUIS

- Votre équipement de grimpe, de sécurité anti-coupure complet et conforme aux normes en vigueur. Il pourra être contrôlé par le formateur en entrée de stage.

### FINALITÉ

- Bilan de fin de stage
- Évaluation individuelle
- Remise d'une attestation de stage
- Attribution d'un n° individuel de GSA en cas de réussite aux tests